



SENIORS

UN SÉJOUR AU CŒUR DU MARAIS POITEVIN POUR LES SENIORS

Du 25 septembre au 2 octobre, les seniors des communes d'Erdre & Gesvres pourront découvrir la Sèvre niortaise lors d'un séjour organisé par les CCAS. Les inscriptions sont ouvertes et limitées à 59 places.

Mis en ligne le 25 avril 2022

Le CCAS de Saint-Mars-du-Désert organise cette année le dispositif de vacances seniors, en partenariat avec l'[ANCV](#) (Agence nationale des Chèques-Vacances). Ce séjour en pension complète est proposé aux habitants de plus de 60 ans et aux personnes handicapées de plus de 55 ans, vivant dans l'une des 12 communes de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

Du 25 septembre au 2 octobre, ils auront l'occasion de découvrir la Sèvre niortaise, surnommée la Venise verte, lors d'un séjour en **à l'Émeraude, Village Vacances*** situé à Damvix, en Vendée.**

Inscription et tarifs

Le **nombre de places est limité à 59 adultes**. Si vous êtes intéressés, merci de vous pré-inscrire auprès du CCAS de Saint-Mars-du-Désert : ccas@saintmarsdudesert.fr ou en appelant au **02 40 77 44 09**.

L'hébergement pour la semaine s'élève à 410 euros, avec une aide de 160 euros par personne de l'ANCV.

[Tarif et détails du séjour](#)

Le programme du séjour

Des pavillons de plain-pied seront mis à disposition des vacanciers et des activités et visites sont prévues toute la semaine. Au programme : découverte de La Rochelle, palet vendéen, activités autour de l'origami (pliage), gym ou encore art-thérapie.

[Télécharger le programme du séjour](#)

Un séjour pour les seniors d'Erdre et Gesvres

Le séjour seniors en vacances est une **opération mutualisée entre les CCAS des communes d'Erdre et Gesvres**. Cette année, la commune de Saint-Mars-du-Désert organise le séjour, en pension complète, pour l'ensemble des habitants de plus de 60 ans.



≡ [RETOUR À LA LISTE](#)



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.